



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 81 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 0</i>
--	---	---

Date de convocation : 31 mars 2026

Vote(s) pour : 89
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 7 avril 2026 - journée du 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 8 :

Election des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public et concessions.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1410-3, L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

VU la délibération du Conseil métropolitain fixant les conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission de délégation de service public et concessions,

VU la liste déposée,

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain doit procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public et concessions appelée à émettre un avis lors des procédures de consultations portant sur les délégations de service public ainsi que les autres contrats de concession,

CONDIDERANT que cette élection doit s'effectuer à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil métropolitain de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette élection,

DECIDE que l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public et concessions n'interviendra pas au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,

DECIDE d'élire en qualité de membres de la Commission de Délégation de Service Public et concessions, présidée par Monsieur le Président de Metz Métropole ou son représentant,

CONSTATE à l'issue du vote le résultat obtenu par la liste,

PROCLAME en conséquence élus :

nnp 60

Liste	
Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Luc BOHL - Roger PEULTIER - Philippe MANZANO - Corinne FRIOT - Philippe BRUNELLA
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> - Anaël MAYER - Eric LUCAS - Jean BAUCHEZ - Ferit BURHAN - Sylvie ROUX

DECIDE qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier,
DECIDE qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le candidat inscrit sur la même liste et venant après le dernier suppléant élu.

Metz, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20260408-2026-04-08-DC8-DE

Numéro de l'acte : 2026-04-08-DC8
Date de décision : mercredi 8 avril 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Election des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public et concessions
Classification : 5.1 - Election executif
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/04/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260408-2026-04-08-DC8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

09/04/26 17:33	En cours de création	
09/04/26 17:34	En préparation	Catherine DELLES
09/04/26 17:52	Reçu	Catherine DELLES
09/04/26 17:52	En cours de transmission	
09/04/26 17:53	Transmis en Préfecture	
09/04/26 17:56	Accusé de réception reçu	